

UNION SYNDICALE DES MAGISTRATS

18 rue de la Grange Batelière - 75009 PARIS

Tél : 01.43.54.21.26

contact@union-syndicale-magistrats.org

www.union-syndicale-magistrats.org

Paris, le 26 mars 2021

Madame la secrétaire générale,

Nous vous avons écrit le 3 novembre dernier concernant les préconisations sanitaires liées au maintien de l'ouverture des juridictions. Nous n'avons pas reçu de réponse. Or, depuis le début de l'année, les tableaux de suivi qui nous sont transmis de façon hebdomadaire démontrent que le nombre de malades et le nombre de cas contact en isolement augmentent de manière certaine et régulière. Les juridictions ne sont plus en mesure de fonctionner à l'identique eu égard aux absences liées à la COVID 19. Magistrats et personnels de greffe s'épuisent chaque jour un peu plus à remplacer les absents pour maintenir l'activité, voire tenter de résorber les stocks issus de la grève des avocats et du premier confinement.

Nous réitérons donc en urgence nos demandes de diminution d'activité. Des consignes nationales doivent être données pour permettre de maintenir ouvertes les juridictions tout en préservant la santé des personnels et de tous ceux qui se rendent dans les palais de justice.

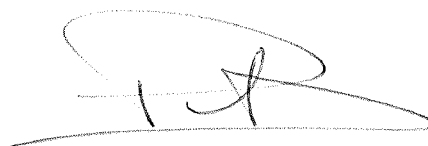
Nous vous avons également sollicitée par courrier du 19 janvier afin que les personnels du ministère de la Justice puissent être vaccinés en même temps que les professionnels issus des secteurs indispensables au bon fonctionnement de l'Etat, dont font partie les forces de l'ordre et les enseignants. Le 25 janvier, vous nous avez uniquement rappelé les facteurs de priorité actuellement définies (âge, comorbidités...), sans répondre à notre demande.

Nous pouvons actuellement lire sur internet : ***A partir de mi-avril 2021, la vaccination sera possible pour les personnes de 50 à 69 ans qui n'ont pas de pathologie particulière ainsi que pour les professionnels des secteurs essentiels au fonctionnement du pays en période épidémique (sécurité, éducation, alimentaire)*** <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14557>.

Mme Catherine PIGNON
Secrétaire générale du
Ministère de la justice
13 place Vendôme
75001 PARIS

L'USM réitère sa demande de vaccination des personnels de justice en même temps que les autres professionnels des secteurs essentiels. En effet, il est imposé le maintien de l'activité malgré la pandémie et les mesures restrictives qui touchent nos concitoyens. Les personnels sont quotidiennement au contact des justiciables, dans des bureaux ou des salles d'audiences non adaptés au respect des gestes barrière, ou en déplacement à domicile, en hôpital, en EHPAD, dans les lieux de détention, etc.

Je vous prie de croire, Madame la secrétaire générale, en l'assurance de ma parfaite considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'P' and 'A', with a long horizontal stroke underneath.

Céline PARISOT
Présidente de l'USM